



## Coproprietaire qui oeuvre pour la copro...

Par **cyrilc480**, le **19/01/2009** à **11:01**

Bonjour à tous , je suis tout nouveau sur ce forum car je viens d'etre élu syndic benevole de ma copro.

ma question est tres simple :

Pouvons nous defrayer un proprio qui se porte volontaire pour aider la copro...(il veut bien s'occuper de la proprete de notre cour et la taille des haies)

Je prescise que ce n'est pas un "travail remunere"( **MAIS IL Y AURA UNE SOMME D'ARGENT QUI LUI SERA ATTRIBUEE**) mais simplement une action ponctuelle (taille des haies) ou plus ou moins reguliere.. (la cour)

faudra t il un vote lors de l'AG??

Merci pour vos reponses

cordialement

cyril

Par **copro**, le **06/02/2009** à **11:33**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter par l'intermédiaire de ce forum pour vous faire découvrir le site : <http://www.ma-copropriete.com> qui pourra vous aider dans la gestion de votre copropriété de manière très conviviale.

Merci